



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU 18 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi dix-huit juillet, à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 26	Présents : 14	Votants : 20
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER, Marie-Christine TALMONT, Maurice POUILLAUE, Marie-Pierre PICAUT, Nathalie PICAUD, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC adjoint.es au Maire, Jean-Pierre RIQUELME, Anne JOUANNIC, Mikaël MARZIN, Véronique LAMOUR, David TALMONT, Karine LE NET, Séverine PUISSANT.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Isabelle LAURENT à Marie-Pierre PICAUT
Monique BOURALY à Didier LE GAILLARD
Stéphanie LE TOQUIN à Maurice POUILLAUE
Ghislain CANTE à Marie-Christine TALMONT
Tristan CAMPS à Nathalie PICAUD
Emilie LORIC à Franck LORIC

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Yoann LE FICHER
Gabin MOISDON

Absent.es :

Morgane LE TOHIC
Denis DAVID
Romy LE HOUEZEC
Sonia LE PALLUD

Secrétaire de séance : Maurice POUILLAUE

Date de convocation du Conseil municipal : 11 juillet 2025

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Appel d'Offre Ouvert (AOO) relatif à la mission d'étude stratégique et pré-opérationnelle sur les mobilités, les liaisons douces, le stationnement et la requalification du centre-bourg
Délibération n°2025_05_45
Nom.Actes (1.1)

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et suivants ;

VU le Code de la commande publique ;

VU l'intérêt pour la commune de conduire une réflexion stratégique sur les mobilités, les déplacements, les liaisons douces, le stationnement et l'attractivité du centre-bourg ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager une mission d'étude stratégique et pré-opérationnelle afin de disposer d'un diagnostic, de scénarios d'aménagement, de préconisations opérationnelles, en vue de futures opérations d'aménagement cohérentes, durables et répondant aux besoins du territoire ;

CONSIDÉRANT que le montant estimé du marché étant inférieur aux seuils de procédure formalisée, la commune entend procéder par appel d'offres ouvert (AOO) dans le respect du Code de la commande publique ;

Ceci étant exposé,

Monsieur Franck LORIC, élu délégué à l'aménagement, au foncier et à l'urbanisme présente le rapport suivant :

La collectivité souhaite engager une procédure de consultation et à lancer un **appel d'offres ouvert** ; Cette consultation porte sur une mission d'étude stratégique et pré-opérationnelle destinée à accompagner la commune dans une réflexion d'ensemble sur les mobilités (tous modes), les liaisons douces, le stationnement, l'attractivité commerciale, ainsi que la requalification des espaces publics du centre-bourg.

Cette étude vise à établir un diagnostic partagé, à élaborer plusieurs scénarios d'aménagement et de circulation, et à formuler des préconisations concrètes, hiérarchisées et opérationnelles en vue de futurs aménagements (voirie, cheminements piétons et cycles, stationnements, espaces publics, etc.).

L'objectif est de renforcer l'attractivité du cœur de bourg, de clarifier les usages, d'améliorer la qualité de vie et de structurer l'espace public dans une logique de cohérence territoriale, de durabilité et de transition écologique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation et à lancer un appel d'offres ouvert pour la mission d'étude stratégique et pré-opérationnelle portant sur les mobilités, les liaisons douces, le stationnement et la requalification du centre-bourg ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents liés à cette procédure : dossier de consultation des entreprises (DCE), avis de publicité, actes d'engagement, pièces contractuelles, décisions de rejet et d'attribution ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune ;
- **DE DIRE** que la présente délibération est exécutoire dès sa transmission au représentant de l'État et sa publication.

Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 22/07/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 056-215601402-20250718-DEL_2025_45-CC

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 18 juillet 2025*

Le secrétaire de séance,



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

